



UCB
News

Avis de remboursement anticipé (Early Redemption) des obligations convertibles à 4,50 % de € 500.000.000 arrivant à maturité en 2015

Bruxelles (Belgique), le 21 janvier 2014 – 7:00 (CET)

UCB SA (Euronext : UCB) (ci-après, la « Société ») annonce que, conformément aux Termes & Conditions (ci-après, les « Conditions ») de ses obligations convertibles à 4,50 % de € 500.000.000 arrivant à maturité en 2015 (ISIN BE6000386639) (ci-après, les « Bonds ») et à sa décision du 16 janvier 2014, la Société a exercé son option en vertu de la Condition 6(b) de rembourser la totalité des Bonds en circulation le 12 mars 2014 (cette date étant l'Optional Redemption Date à laquelle la Condition 6(b) fait référence) à la valeur nominale, majorée des intérêts courus jusqu'à cette date. Le droit de la Société d'exercer cette option en vertu de la Condition 6(b)(i) résulte du fait que la Parity Value a dépassé 65,000 euros chacun des 20 jours de cotation jusqu'au et y compris le 20 janvier 2014. Un Optional Redemption Notice est envoyé à tous les détenteurs de Bonds.

Comme alternative au remboursement des Bonds, chaque détenteur de Bonds pourra exercer ses droits de conversion (Conversion Rights) conformément à la Condition 5(h), après quoi la Société peut, à sa seule discrétion, décider de transférer des actions ordinaires (Ordinary Shares) existantes et/ou émettre de nouvelles actions ordinaires (Ordinary Shares). Le dernier jour où les droits de conversion (Conversion Rights) peuvent être exercés par les détenteurs des Bonds est le 5 mars 2014. La période de conversion (Conversion Period) prendra fin à cette date.

Veuillez noter que la Société publiera ses résultats financiers annuels 2013 le 26 février 2014.

A ce jour, le prix de conversion (Conversion Price) est de €38,746 par action ordinaire (Ordinary Share).

Au 20 janvier 2014, soit la dernière date possible avant la date de cet avis, le montant total en principal des Bonds en circulation était de €500.000.000, dont €70.000.000 est détenu par une filiale de la Société, et le cours de l'action ordinaire (Ordinary Share) à la Bourse de Bruxelles était de €51,32. La filiale a l'intention d'exercer ses droits de conversion (Conversion Rights), après quoi elle recevra des actions ordinaires (Ordinary Shares) existantes.

Si tous les détenteurs de Bonds exercent leurs droits de conversion (Conversion Rights) pour tous leurs Bonds en circulation, le nombre maximal de d'actions ordinaires nouvelles (Ordinary Shares) qui seraient émises dans le cadre de la conversion serait de 11.097.919 (soit 6,05 pour cent du nombre total actuel d'actions ordinaires (Ordinary Shares) émises par la Société) et le nombre total d'actions ordinaires (Ordinary Shares) émises par la Société augmenterait de 183.427.152 à 194.525.071.

Une copie de l'avis de rachat optionnel (Optional Redemption) est disponible sur le site internet de la Société : www.ucb.com.



Inspired by patients.
Driven by science.

Les mots et expressions définis dans les Conditions ont le même sens dans le présent avis.

Pour plus d'informations

- Antje Witte, Investor Relations UCB
T +32.2.559.9414, antje.witte@ucb.com
- Alexandra Deschner, Investor Relations, UCB
T +32 2 559 9683, alexandra.deschner@ucb.com

A propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique qui se consacre à la recherche et au développement de médicaments innovants et de solutions visant à transformer la vie des gens souffrant de troubles sévères du système immunitaire ou du système nerveux central. UCB emploie plus de 9 000 personnes réparties dans plus de 40 pays et a enregistré un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros en 2012. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole: UCB).

Déclaration prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions du management. Toute déclaration, autre que des déclarations de faits historiques, sont des déclarations qui pourraient être jugée prospectives, en ce compris les estimations de revenus, de marges d'exploitations, de frais d'investissements, de cash ou toute autre information financière, les résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques escomptés ou tout autre estimation et résultat. Par leur nature, de telles déclarations prospectives ne constituent aucune garantie de résultat futur et sont sujettes à risques, incertitudes et suppositions qui peuvent impliquer que les résultats réels diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences: les modifications affectant le contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, l'incapacité à obtenir des approbations réglementaires nécessaires ou de les obtenir dans un délai raisonnable, les frais de recherche et développement, les changements de perspective au sujet de produits en voie d'élaboration ou de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires futures ou d'enquêtes gouvernementales, les actions en responsabilité du fait des produits, les défis associés à la protection par brevets de produits et de produits en phase de développement, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change, les changements ou incertitudes de dispositions fiscales ou de leur administration ainsi que le recrutement et la rétention de ses collaborateurs. UCB fournit cette information à la date du communiqué de presse et décline expressément toute responsabilité quant à la mise à jour de toute information contenue dans ce communiqué de presse, qu'il s'agisse de confirmer les résultats réels ou de rapporter une modification des objectifs visés.

Rien ne garantit que les nouveaux produits en phase de développement atteignent l'homologation ou que les nouvelles instructions relatives à des produits existants soient développées ou homologuées. Les produits ou potentiels produits qui font l'objet de partenariats, joint-ventures ou de contrat de licence peuvent faire l'objet de différences selon les partenaires concernés. Aussi, UCB ou d'autres pourraient faire la découverte de problèmes de sécurité, de problèmes d'effets secondaires ou de problèmes de fabrication de leurs produits après leur commercialisation.

En outre, les ventes peuvent être impactées par les tendances internationales et domestiques des systèmes de santé, des coûts de soin de santé et des politiques de remboursement imposées par les tiers-payeurs, de même que les législations affectent le niveau des prix biopharmaceutiques et des remboursements.